



N° 4

Objet : Approbation de l'avenant n° 6 du marché de maîtrise d'œuvre des équipements golifiques du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse

Le 19 Décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUÈDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Didier GAUGEACQ à M. Xavier FORTINON
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Alain CAUNEGRE

Etaient également présents :

- M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement à la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU et M. Nicolas BRUNIER et, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

VU le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur les études opérationnelles du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse confié à la SATEL le 8 octobre 2014,

VU la délibération n° 1 du Comité Syndical du 25 janvier 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre des équipements golfs du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse au groupement EUROPEAN GOLF DESIGN, HYDRETTES (ARGONAY), HYDRETTES GRAND SUD-PYRENEES, VIES-AGES et les Ateliers du Golf dont le mandataire est la société European Golf Design,

VU les délibérations n° 1 et 2 du Comité Syndical du 13 juillet 2018 portant approbation du dossier de création de la ZAC du Sparben et lancement de la consultation en vue de la désignation du concessionnaire de la ZAC,

VU le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des équipements golfs du pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse conclu le 15 février 2016 entre le Syndicat Mixte et le groupement dont le mandataire est la société European Golf Design pour une durée de 39 mois à compter de la notification du marché hors délais de validation par le maître d'ouvrage, ensemble les avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 en date des 7 avril 2016, 20 mars 2017, 30 janvier 2019, 15 février 2020 et 20 décembre 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prolonger le marché de maîtrise d'œuvre susvisé de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024, afin de permettre le transfert dudit marché au futur concessionnaire de la ZAC du Sparben,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre des équipements golfs du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse conclu entre le Syndicat Mixte et le groupement EUROPEAN GOLF DESIGN, HYDRETTES (ARGONAY), HYDRETTES GRAND SUD-PYRENEES, VIES-AGES et les Ateliers du Golf dont le mandataire est la société European Golf Design, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser la SATEL, en sa qualité de mandataire du Syndicat Mixte, à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON